

(1) Tous les vieux n'ont pas besoin de l'aide de services organisés par la collectivité. Nous estimons que, dans ce domaine comme dans d'autres, beaucoup de vieilles personnes conservent l'énergie et l'initiative nécessaires pour conduire leurs propres affaires, avec l'aide occasionnelle de parents et d'amis. Il s'en trouve, cependant, surtout parmi les très âgés, qui ne sont pas dans cette heureuse situation. Ils peuvent n'avoir besoin que d'une visite pour rompre la monotonie d'une longue journée ou d'aide pour écrire une lettre ou de quelqu'un pour faire leurs courses; mais ils peuvent aussi avoir besoin de soins constants et prolongés qu'il n'est pas facile de leur donner à la maison à moins que la collectivité ne fournisse de l'aide. Même parmi les «jeunes vieillards», il y en a beaucoup qui trouvent la vie du retraité «terne et monotone» et qui ont besoin du stimulant que procurent des formes d'activité organisées pour eux.

(2) Certains besoins des vieillards exigent des services spécialisés et distincts, mais beaucoup de besoins peuvent être satisfaits à l'aide de ressources qui existent déjà ou devraient exister dans la collectivité pour tous les groupes d'âges. Un des grands objectifs de l'organisation devrait être de voir à ce que ces ressources soient effectivement mises à la disposition des vieillards, ce qui peut exiger une adaptation des programmes et des méthodes. A l'heure actuelle, par exemple, les services ménagers tendent à être limités aux familles avec enfants, et les programmes récréatifs dans les centres municipaux et autres sont principalement conçus pour la jeunesse.

(3) Les témoignages que nous avons recueillis indiquent que la majorité des Canadiens habitent des régions où les services et les établissements, qu'ils soient spécialement destinés à répondre aux besoins et aux goûts des vieilles personnes ou qu'ils soient mis à leur disposition comme à tout le reste de la population, sont rares ou n'existent pas. Cela est surtout vrai des petites localités, mais le Conseil de planification sociale de la région métropolitaine de Toronto fait observer qu'il existe «un conflit sérieux et permanent entre les besoins sociaux de la collectivité et les ressources financières et humaines qui peuvent servir à l'entraver²».

(4) Les services fournis par la collectivité qui nous ont été présentés comme indispensables au bien-être des vieillards sont d'une telle diversité, ainsi que nous l'avons dit plus haut, qu'il est à peu près impossible de les classer. Mais en général, et sans éviter un peu de chevauchement, on peut les grouper comme il suit:

a) Services fournis à domicile aux vieilles personnes qui ont besoin à divers degrés de soins médicaux et de soins personnels: (Programmes organisés de soins à domicile, soins infirmiers à domicile, services de réadaptation, services ménagers, etc.) Il est question de ces services aux chapitres 4 et 11.

b) Services à domicile pour les «reclus» qui ne sont pas nécessairement malades, mais qui ne peuvent pas sortir beaucoup et qui ont besoin d'aide pour les besognes du ménage et la préparation des repas et qui ont aussi besoin de compagnie: (Services ménagers, visiteurs amis, aide à domicile.)

c) Services et commodités dans la localité, de préférence dans le voisinage, pour les vieux qui ont besoin de conseils, d'orientation et d'une

² Mémoire présenté par le Conseil de planification sociale de la région métropolitaine de Toronto au Comité spécial sur la gérontologie, fascicule n° 15 du compte rendu (9 juillet 1964), pp. 1123 et 1124.